

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20250722_P_099
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20250218_D_006 du Conseil Communautaire du 18 février 2025 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de le Délinquance

Objet : Signature d'une convention avec « Emmanuelle LEGER » psychomotricienne formatrice pour des temps d'animation en soutien au développement psychomoteur en faveur des enfants, et assistantes maternelles du territoire qui fréquentent les Relais Petite Enfance

Le Président,

N° 20250722_P_099

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

Emmanuelle LEGER
Formatrice-Psychomotricienne
4 rue Traversière
42660 Saint Genest Malifaux

Pour des temps d'animation dans l'accompagnement des professionnelles dans le questionnement et la mise en situation concrète des enfants afin de soutenir leur développement et participer à leur éveil psychomoteur

Date : De septembre à décembre 2025

Durée : 15 séances à raison de 3 à 5 séances selon les communes

Lieu : Relais Petite Enfance des communes de : Pont Salomon, Saint Didier en Velay, Aurec sur Loire, Saint Ferréol d'Auroure et Saint Just Malmont

Montant : 1566€ TTC frais de déplacement inclus

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 22 juillet 2025

AR Prefecture

043-244301131-20250722-20250722_P_099-AU
Reçu le 19/09/2025

Le Président,

Frédéric GIRODET

